Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Pôle « Certifications, Formations, Professions » (CFP)
Unité « certification et formation aux professions du sport et de l'animation »
A l'attention de Muriel MASSON
9 rue René VIVIANI - CS 86 227 - 44 262 NANTES CEDEX 2
Secrétariat Madame Sylvie MICHEL - ☎ 02 40 12 87 86

Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité perfectionnement sportif, mention RUGBY A XIII

Je soussigné (e) (NOM):…… Prénom(s) : …….…… ……..……

Nom de famille : ……Nom d'usage ……..… Sexe :……...…

Date de naissance : …… ……Lieu de naissance : ……..……

Adresse : ……..……

Code postal : …… Ville : ……

☎ : ……..…….. 📱 ……..…….

E-mail : ……..Nationalité : …….

sollicite de la part du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, **la délivrance du DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention RUGBY à XIII** au titre de l'article 8 de l'arrêté du 1er juillet 2008[1].

Fait à : le :

(Signature du candidat)

Tournez SVP

[1] A. 01/07/2008 - Article 8 **«** *Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « rugby à XIII » et du diplôme « entraîneur 2 » ou « entraîneur 3 » délivrés par la Fédération française de rugby à XIII obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XIII », s'ils justifient de l'une des expériences suivantes :*
— avoir exercé pendant au moins deux saisons sportives les fonctions d'entraîneur d'une équipe de France ;
— avoir exercé pendant au moins deux saisons sportives les fonctions d'entraîneur d'équipe professionnelle ou d'équipe de niveau senior Elite 1 ;
— avoir exercé pendant au moins trois saisons sportives les fonctions d'entraîneur d'équipe de niveau senior du deuxième niveau de compétition fédérale ou de niveau juniors Elite 1 ;
— avoir exercé pendant au moins deux saisons sportives les fonctions d'entraîneur au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article L. 211-4 du code du sport ;
— avoir exercé pendant au moins deux saisons sportives les fonctions d'entraîneur au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article R. 221-26 du code du sport.
Cette expérience est attestée par le directeur technique national du rugby à XIII.».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Pôle « Certifications, Formations, Professions » (CFP)
Unité « certification et formation aux professions du sport et de l'animation »
A l'attention de Muriel MASSON
9 rue René VIVIANI - CS 86 227 - 44 262 NANTES CEDEX 2
Secrétariat Madame Sylvie MICHEL - ☎ 02 40 12 87 86

PIECES A FOURNIR

- ☐ La présente demande ;
- ☐ Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- ☐ Une photocopie du BEES du 1er degré option RUGBY à XIII ;
- ☐ Une photocopie du diplôme « entraîneur 2 » ou « entraîneur 3 » délivrés par la FFR à XIII
- ☐ L'original de l'attestation, selon le modèle joint, délivrée par le directeur technique national du rugby à XIII.

Si votre dossier répond aux attentes de l'arrêté, mes services vous adresseront votre diplôme à votre domicile (adresse figurante sur ce dossier) sous pli recommandé avec accusé de réception.

ATTESTATION D'EXERCICE DE LA FONCTION D'ENTRAINEUR DE RUGBY A XIII

Je soussigné……., directeur technique national du rugby à XIII

certifie que Mme* ou M.* *(nom et prénom du candidat)*……

né(e) le : à :

demeurant à

Code postal Ville :

❑ a exercé, **les fonctions d'entraîneur :**

❑ soit pendant au moins **deux saisons** sportives, les fonctions d'entraîneur d'une **équipe de France**** ;

❑ soit pendant au moins **deux saisons** sportives, les fonctions d'entraîneur **d'équipe professionnelle ou d'équipe de niveau senior Elite 1**** ;

❑ soit pendant au moins **trois saisons** sportives, les fonctions d'entraîneur **d'équipe de niveau senior du deuxième niveau de compétition fédérale ou de niveau juniors Elite 1** **;

❑ soit pendant au moins **deux saisons** sportives, les fonctions d'entraîneur **au sein d'un centre de formation agréé** en application de l'article L. 211-4 du code du sport **;

❑ soit pendant au moins **deux saisons** sportives, les fonctions d'entraîneur **au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports** en application de l'article R. 221-26 du code du sport. **

du (jour) (mois) (année) **au** (jour) (mois) (année).

* ***rayer les mentions inutiles***
** ***cocher la case correspondante***

Fait le à

<u>Cachet</u> de la Fédération française de rugby à XIII
<u>et signature</u> du directeur technique national